



Parc national
des Ecrins

Conseil d'administration du 27 novembre 2017

Résolution n° 2017/21 – CA

**Mandat au directeur pour engager la procédure de consultation
institutionnelle relative à l'intégration en cœur de parc national des
réserves naturelles nationales**

**- de la haute vallée du torrent de Saint-Pierre
- du versant nord des Pics de Combeynot**

Le Conseil d'administration,

vu le rapport présenté par le directeur de l'établissement public,
vu les pièces du projet de dossier de consultation présentées aux administrateurs,

- approuve la composition et le contenu du dossier de consultation,
- donne mandat au directeur de l'établissement public pour engager la consultation institutionnelle en application de l'article R 331-15 du Code de l'environnement et pour transmettre les observations correspondantes aux services de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Le président du Conseil d'administration


Bernard HERITIER

Le directeur


Pierre COMMENVILLE